

**ACTION CIVIQUE NON PARTISANE POUR UNE CITOYENNETE DANS LA DIGNITE**

**NON  
A UNE EUROPE MILITARISEE**

**NON  
AU LIBERALISME TOTALITAIRE**

**NON  
AU PROJET ANTIDEMOCRATIQUE  
DE CONSTITUTION EUROPEENNE**

**INFORMEZ-VOUS AUTREMENT ET PARTICIPEZ A NOS ACTIONS EN VISITANT :**



**[www.nonalaguerre.com](http://www.nonalaguerre.com)**

**Nous voulons une Europe sociale et démocratique et exigeons que le texte du projet de Constitution soit élaboré par une ASSEMBLÉE CONSTITUANTE composée de personnes officiellement mandatées par le peuple, après une réelle information et une concertation démocratique des citoyens.**

**Il est de notre devoir civique de dire NON à ce projet de Constitution...**

## ▣ **NON à la GUERRE PREVENTIVE**

Ce projet comporte l'obligation de mener des **opérations militaires dans le monde entier** pour :

« les actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits. Toutes ces missions peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des Etats tiers pour combattre le terrorisme sur leur territoire. »  
Article III-210.

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, il peut être décidé de déclencher des guerres (Kosovo, Afghanistan, Irak) ou d'intervenir dans un conflit et d'en diriger militairement le cours en soutenant l'une des parties en présence (Kosovo, Afrique...).

## ▣ **NON au SURARMEMENT**

La Constitution implique un devoir constitutionnel de **réarmement, obligatoire et périodique** pour les états membres, d'où l'accroissement du budget militaire, toujours au détriment de priorités sociales :

« Les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. Une Agence européenne de l'armement, de la recherche et des capacités militaires est instituée pour identifier les besoins opérationnels, promouvoir des mesures pour les satisfaire... » Article I-40.

## ▣ **NON à la COOPERATION avec l'OTAN**

« Pour mettre en œuvre une coopération en matière de défense mutuelle, les Etats membres participants travaillent en étroite coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. » Article I-40.

L'Europe doit devenir une entité autonome. Depuis sa création, l'OTAN a été l'outil essentiel de domination de l'Europe par les USA. Par ailleurs, l'OTAN comprend cinq pays qui ne font pas partie de l'Union européenne : USA, Canada, Islande, Norvège et Turquie ; de plus, six Etats de l'Union européenne ne font pas partie de l'OTAN : Autriche, Finlande, Irlande, Suède, Chypre, Malte. Du fait de leur appartenance à l'Union européenne, ils deviennent par obligation des coopérants de l'OTAN. Avec cette Constitution, nous serions aujourd'hui en Irak, en Afghanistan..., voire ailleurs. Nous refusons cette alliance : **pas de guerre en notre nom !**

## ▣ **NON aux DECISIONS ANTIDEMOCRATIQUES**

En tout domaine et plus particulièrement dans le domaine militaire, les décisions ne sont pas prises démocratiquement. En cas de conflit, seul le Conseil des Ministres européens a tout pouvoir de décision.

« Lorsqu'une situation internationale exige une action opérationnelle de l'Union, le Conseil des ministres adopte les décisions européennes nécessaires. » Article III-198. « Le Parlement européen est tenu régulièrement informé... de la politique de sécurité et de défense commune. » Article III-205 et au paragraphe 2 de ce même article : « Le Parlement européen peut adresser des questions et formuler des recommandations. »

**Le Parlement européen est mis hors circuit.** S'il est informé et peut poser des questions, il n'a aucun pouvoir de décision dans ce domaine.

## ▣ **NON à TOUTE FORME DE TOTALITARISME**

L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée. » Article I-3.

Ceci est incompatible avec la notion de Services Publics. Ce projet de Constitution **impose le libéralisme totalitaire** avec pour objectif central l'économie de marché, au détriment des Services publics et des droits spécifiques qui les protègent. Ce principe, qui a force de loi, fait du profit et de l'argent l'axe de la dynamique européenne et il est maintes fois repris dans toutes les parties du projet.

**Ne nous laissons pas bernier : le NON ne condamnera pas l'Europe au chaos et n'affectera nullement les acquis de l'Union comme certains le prétendent. Par contre, si ce projet de Constitution était adopté, il serait inenvisageable de le modifier puisque cela exigerait l'unanimité des 25 Etats adhérents.**

**VOTONS "NON" POUR QU'UNE AUTRE EUROPE SOIT POSSIBLE**

[www.nonalaguerrre.com](http://www.nonalaguerrre.com)

Ne jetez pas ce tract sur la voie publique, glissez-le plutôt dans une boîte aux lettres. Merci. IPNS